

## Design Express bvba - BeLux

Kleine Heide 26 | 2811 Mechelen (Belgique)  
T +32(0)15/71 96 00 | F +32(0)15/71 96 01  
vss@designexpress.eu | www.designexpress.eu

### Dates

Date d'entrée en vigueur:

Date de renouvellement:

### Tarifs

Le Tarif de période initiale et le Tarif annuel de renouvellement répertoriés ci-dessous sont calculés en fonction des Logiciels couverts identifiés dans le présent Accord et sont sujets à des modifications subséquentes de cette liste.

Tarif de période initiale : €

Tarif annuel de renouvellement : €

### Licences couvertes

Les 24 licences couvertes par cet accord sont listées ci-dessous.

Produit	Licence
---------	---------

### Coordonnées du client

N° de contrat : Version#

Nom :

Adresse :

Ville (et État) :

Code postal :

Pays :

### Gestionnaire de contrat

Nom:

Téléphone:

E-mail:

### Méthode de paiement

En signant ci-dessous, le Client autorise Design Express à traiter automatiquement le paiement de toutes les factures et les paiements associées au présent Accord via la méthode indiquée ci-dessous. Les factures seront envoyées dans les 30 jours avant la Date de renouvellement. Le paiement sera traité au plus tard le jour précédant la Date de renouvellement. Les paiements se feront par virement sur le compte bancaire de Design Express.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

**Signatures:** En signant ci-dessous, le Client et Design Express acceptent d'être liés par le présent Accord, y compris les Termes et Conditions.

Entreprise du client

Nom du gestionnaire de contrat (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



Design Express

Fournisseur

Représenté par (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date

Le présent Accord d'assistance logicielle (« Accord ») est établi entre Design Express (« le Distributeur » ou « nous ») et le client susmentionné (« Client » ou « vous ») à compter de la Date d'entrée en vigueur énoncée sur la page de garde des présentes. Cet Accord décrit les termes en vertu desquels nous fournirons certains services d'assistance liés aux produits logiciels susmentionnés (« Logiciels couverts »). Vous avez reçu des licences pour lesdits Logiciels couverts conformément à un ou plusieurs Contrat(s) de licence utilisateur final (« CLUF ») conclu(s) entre vous et Nemetschek Vectorworks, Inc. (« Nemetschek ») (Société distincte de la nôtre), et non selon les termes du présent Accord.

**1. Services.** Pendant la Durée du présent Accord, sous réserve de votre paiement de l'ensemble du tarif décrit dans les présentes et de votre respect des termes des présentes, nous vous fournirons les services (« Services ») suivants (sujets, le cas échéant, à modification ou suppression si Nemetschek le requiert) :

- a. Mises à jour logicielles.** Nous mettrons périodiquement à votre disposition des mises à jour, correctifs et résolutions de bogue pour les Logiciels couverts (« Mises à jour et mises à niveau »), lorsque nous rendrons généralement disponibles lesdites Mises à jour et mises à niveau à d'autres licences. Une copie de chaque Mise à jour et mise à niveau sera mise à votre disposition pour chaque licence couverte par les présentes. L'étendue et la fréquence desdites Mises à jour et mises à niveau rendues disponibles restera à la discrétion de Nemetschek et du Distributeur. L'intégralité des Mises à jour et mises à niveau sera considérée comme faisant partie des logiciels couverts par le CLUF applicable.
- b. Portail et Base de connaissances.** Nous maintiendrons un site Web, ci-après dénommé le « Portail », à partir duquel vous pourrez obtenir l'accès à certains Services. Le Portail ne sera accessible qu'aux employés du Client autorisés à accéder aux Services (« Utilisateurs autorisés ») au moyen de leurs informations de connexion fournies par nous-mêmes ou par Nemetschek. Ces informations de connexion seront fournies à la fin des trois premiers jours ouvrables du mois suivant la Date d'entrée en vigueur. Le Portail inclura une Base de connaissances renfermant des informations relatives à l'usage des Logiciels couverts.
- c. Assistance téléphonique prioritaire.** Nous maintiendrons un ou plusieurs téléphone(s) à votre usage pour l'obtention d'une assistance technique concernant les Produits couverts. Cette Assistance téléphonique prioritaire sera disponible pendant les heures d'ouverture normales du Distributeur, qui sont les suivantes : tous les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (le vendredi jusqu'à 16h)
- d. Séminaires d'enseignement.** Nous fournirons périodiquement des séminaires d'enseignement sur les Logiciels couverts, par émission vidéo sur le Web (« Webinaire »). Il est possible que nous proposons également des séminaires d'enseignement en personne sur les Logiciels couverts (« Ateliers »). Si vous détenez 1 à 4 licence(s) des Logiciels couverts, vous pourrez envoyer 1 Utilisateur autorisé à chaque Atelier ; si vous possédez 5 à 9 licence(s) des Logiciels couverts, vous pourrez envoyer jusqu'à 2 Utilisateur(s) autorisé(s) à chaque Atelier ; et si vous disposez de 10 licence(s) ou plus des Logiciels couverts, vous pourrez envoyer jusqu'à 3 Utilisateur(s) autorisé(s) à chaque Atelier. L'étendue et la fréquence desdits Webinaires [et Ateliers] rendus disponibles restera à la discrétion du Distributeur.
- e. Remplacement de dongle.** Si votre dongle correspondant aux Logiciels couverts est volé ou endommagé par le feu ou par une catastrophe naturelle indépendamment de votre volonté, nous le remplacerons, à la seule condition que vous nous fournissiez un rapport de l'organisme local approprié d'application de la loi documentant le vol ou dommage. Le Service de remplacement de dongle ne peut pas être utilisé plus d'une fois tous les deux ans.
- f. Bons de réduction.** Il est possible que nous offrions des bons de réduction périodiquement, vous permettant ainsi d'acheter des produits auprès du Distributeur à des prix réduits. Nous ne faisons aucune déclaration quant au nombre, à la fréquence ou au type de Bons de réduction susceptibles d'être offerts.
- g. Vectorworks à la demande.** Vous aurez accès à Vectorworks à la demande, ce qui vous permettra d'obtenir un accès aux copies des Logiciels couverts sur la base d'une location à nos tarifs locatifs alors en vigueur et sous réserve de nos termes de location appliqués alors.

**2. Durée.** Le présent Accord sera effectif de la Date d'entrée en vigueur à la Date de renouvellement et sera renouvelé automatiquement (sous réserve des conditions mentionnées ci-dessous) à la Date de renouvellement, et à chaque anniversaire subséquent de la Date de renouvellement pendant une période de 12 mois (une « Année de l'Accord ») ; la période comprise entre la Date d'entrée en vigueur et la résiliation des présentes s'appelle la « Durée ». L'Accord sera automatiquement renouvelé, sauf résiliation anticipée de notre part, ou sauf si le Client ou le Distributeur notifie l'autre partie par écrit avant la Date limite en déclarant que les présentes ne seront pas renouvelées. Ladite « Date limite » est la date la plus avancée entre (i) 90 jours avant le premier jour de la prochaine Année de l'Accord et (ii) 30 jours après envoi de notre avis par écrit d'une augmentation du Tarif. Le présent Accord sera résilié automatiquement si vous violez une partie des présentes.

**3. Licences couvertes.** Toutes les licences détenues par vous pour les logiciels Nemetschek doivent être incluses dans les Logiciels couverts, sauf accord contraire par écrit de notre part. Si vous achetez ultérieurement des licences supplémentaires, elles doivent être ajoutées aux présentes au moment de l'achat.

**4. Tarifs.** Pour la première période (de la Date d'entrée en vigueur à la Date de renouvellement), vous nous paierez un Tarif de période initiale, conformément à la page de garde des présentes, couverte à votre signature du présent Accord. Pour chaque Année de l'Accord subséquente, vous nous verserez un Tarif annuel de renouvellement susceptible d'augmenter tel que décrit ci-dessous (dans chaque cas, le « Tarif ») avant le premier jour de chaque Année de l'Accord. Nous facturerons les frais pour la nouvelle Année de l'Accord automatiquement dans les 30 jours avant le début de la nouvelle Année de l'Accord. Il est possible que nous modifions le Tarif au cours des présentes en vous fournissant un avis écrit préalable de ladite modification, et toute modification des Tarifs sera effective le premier jour de l'Année de l'Accord suivant notre avis. Le Tarif d'une licence ajoutée pendant une Année de l'Accord sera celui appliqué alors pour ce produit, au pro rata du nombre de mois restants dans cette Année de l'Accord. Le Tarif de toute licence ajoutée au cours d'une Année de l'Accord sera automatiquement ajouté à tout Tarif annuel de renouvellement subséquent. Les Tarifs sont exempts de TVA ou d'autres taxes applicables qui seront ajoutées le cas échéant.

**5. Conditions d'accès.** Vous devez vous conformer à tous les termes, termes de service et autres politiques que le Distributeur ou Nemetschek pourrait publier périodiquement sur le Portail (tous ces éléments sont intégrés par renvoi dans le présent Accord). Vous, vos employés et tout Utilisateur autorisé maintiendront confidentielles (i) toutes les informations de connexion fournies par nous-mêmes ou par Nemetschek et (ii) l'ensemble des logiciels, articles, enregistrements de Webinaires, documents de formation, descriptions d'exercices de formation et autres contenus du Portail (collectivement nommé « Contenu »). Vous désignerez un « Gestionnaire de contrat » qui sera votre contact principal pour toute affaire liée aux présentes et qui sera responsable, en votre nom, de la communication et de la mise à jour (le cas échéant) de toutes les informations requises par le Distributeur via le Portail. L'ensemble des informations que vous fournissez en relation avec les Services peut être partagé avec Nemetschek. Vous désignerez un ou plusieurs « Agent(s) de liaison d'assistance technique » parmi les Utilisateurs autorisés. Vous pourrez attribuer un Agent de liaison d'assistance technique pour trois licences logicielles couvertes par les présentes et jusqu'à trois Agents. Toutes les demandes d'assistance technique via l'Assistance téléphonique prioritaire doivent être soumises par un Agent de liaison d'assistance technique.

**6. Propriété intellectuelle.** Concernant l'ensemble du Contenu que vous soumettez ou rendez disponible à des fins d'inclusion dans les Services, vous octroyez à Nemetschek et au Distributeur une licence non exclusive perpétuelle, libre de redevances et internationale pour l'utilisation dudit Contenu dans tout support et à toute fin. Vous reconnaissez et acceptez que Nemetschek et/ou le Distributeur détiennent tous les droits envers les autres Contenus.

**7. Transférabilité.** Vous ne pouvez pas attribuer, émettre une licence pour, vendre, prêter, louer ou transférer de quelque autre manière que ce soit tout ou partie du présent Accord sans autorisation écrite du Distributeur. Nemetschek est un bénéficiaire tiers de cet Accord et peut (i) assumer les droits et obligations du Distributeur conformément aux présentes ou (ii) obtenir l'attribution du présent Accord du Distributeur à une autre partie.

**8. Absence de garanties ; limitation de responsabilité.** Dans la mesure permise par la loi, les Services sont fournis « en l'état », sans garantie de quelque nature que ce soit, qu'elle soit expresse ou implicite. Vous êtes seuls responsables de l'intégralité du produit de votre travail créé à l'aide des Logiciels couverts. EN AUCUN CAS L'OBLIGATION GLOBALE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DES SERVICES OU LIÉS À CES DERNIERS, AU NIVEAU CONTRACTUEL, DÉLICTELUE OU AUTRE, NE DÉPASSERA LA CONTREPARTIE PAYÉE PAR LE CLIENT AU DISTRIBUTEUR CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES. EN AUCUN CAS LE DISTRIBUTEUR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU CONSÉCUTIF, DE TOUTE DÉFECTION DE CLIENTS OU PERTE DE PROFITS COMMERCIAUX, MÊME SI NEMETSCHKE OU LE DISTRIBUTEUR A ÉTÉ AVISÉ D'UNE TELLE ÉVENTUALITÉ.

**9. Divers.** Le présent Accord sera régi par et interprété selon la loi de la juridiction dans laquelle se trouve le Siège d'Exploitation le distributeur. Tout litige ou toute réclamation découlant ou lié(e) aux présentes, à son objet ou à sa formation sera soumis(e) à la compétence exclusive du tribunal de Malines pour les Clients Belges et Luxembourgeois. Cet Accord constitue l'accord intégral et annule tout accord antérieur entre vous et le Distributeur concernant son objet. Sauf disposition contraire des présentes, aucune modification de cet Accord ne sera effective, sauf si elle est soumise par écrit et signée par le Client et le Distributeur. Si une disposition des présentes est jugée inexécutable, alors ladite disposition pourra être modifiée ou restreinte dans la mesure nécessaire pour qu'elle soit exécutable et, en tout état de cause, les autres dispositions des présentes ne seront pas affectées.

